



Publié le 06/10/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 05 octobre 2020

Délibération n° 2020-130
RESEAU CANOPE : ACQUISITION DES PARCELLES BC 438 ET 439 SISES 4 RUE JEAN VEYRI
- AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 48

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : 1

Madame, Monsieur : Joël MAUVIGNEY à Mauricette BOISSEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Monsieur Daniel MARGNES, Conseiller Municipal Délégué à la Maison de la Culture, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac est engagée dans un Agenda 21 depuis 2003 et s'attache à renforcer la place de la nature en ville depuis de nombreuses années (zéro phyto, inventaires faune/flore, nouveau Parc du Renard,...).

La Ville souhaite aller plus loin en disposant d'un lieu vitrine sur les questions d'écologie urbaine ou de transition écologique, ouvert au grand public.

L'association Réseau Canopé a récemment fait connaître son souhait de mettre en vente son bien immobilier situé 4, rue Jean-Veyri. La Ville a refusé que cette parcelle soit cédée à la promotion immobilière. Elle propose d'y implanter la future Maison de la Nature, face à l'école du Parc et au conservatoire de musique.

Ce projet prendra place dans un bâtiment d'environ 2 200 m². Le site est idéalement configuré puisqu'il est entouré d'un terrain de 8000 m² très arboré et doté d'une mare, dont la faune et la flore sont régulièrement observées par les écoliers. À l'arrière s'étirent les huit hectares de bois du parc du Château.

La future Maison de la Nature aura vocation à devenir à la fois :

- un centre de sensibilisation et d'initiation à l'environnement (accueil de publics scolaires, expositions hors et dans les murs, ateliers d'initiation à la permaculture, conférences-débats, etc.)
- un lieu ressource pour les acteurs locaux de la transition écologique (accueil d'associations et de starts up, promotion des mobilités douces avec la maison du vélo, accueil de permanences info énergie...).

A la demande de l'Éducation nationale, les équipes du réseau Canopé continueront d'occuper les lieux jusqu'à la fin du mois d'août 2021. Cette occupation sera consentie à titre gratuit étant donné l'offre de services proposée aux enseignants. L'association Réseau Canopé poursuivra la prise en charge des fluides et des frais d'entretien jusqu'à la fin de l'occupation.

Dès à présent et au cours des prochains mois, la Ville s'attachera à préciser le contenu du projet, sa gouvernance, sa scénographie et le programme des travaux.

Le prix unitaire ayant été évalué à 1 320 €/m² au 2 décembre 2019 par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, un prix de cession a été négocié à 2.400.000 €.

Le Conseil Municipal de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 2 décembre 2019,

Considérant l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 22 septembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'acquisition auprès du Réseau Canopé des parcelles BC 438 et 439 m² sises 4 rue Jean Veyri à Mérignac d'une surface totale de 8 431 m² pour un montant de 2.400.000 € qui appartiendront au domaine public de la Ville ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités et à signer tous les actes concernant ce dossier, notamment la convention d'occupation temporaire par le Réseau Canopé jusqu'à fin août 2021.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Christine PEYRE, Thomas DOVICHl, Hélène DELNESTE

CONTRE : Thierry MILLET, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 05 octobre 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized, handwritten letter "A" that serves as a background or initial.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 06 octobre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.